



**Compte rendu de la réunion du CHSCT du jeudi 18 juin 2020**  
**(par audio-conférence) :**

syndicat FO : Mme Marie AUGROS (titulaire) et M. Xavier LE DIAGON (suppléant)

**Point 1** : Préambule de M. EL KAROUI, président du CHS-CT

Nous sommes entrés dans la seconde phase du déconfinement.

La force de travail est de 80 % (présentiel et télétravail). Nous allons vers un retour à la normale des activités. Cependant les consignes sanitaires perdurent; les chefs de service doivent les rappeler en complément des affichages, surtout avec l'arrivée des nouveaux agents (17 contrôleurs et 2 inspecteurs + les agents C et les vacataires).

Le télétravail est maintenu dans les mêmes conditions; il pourra être étendu lors des fortes chaleurs. Les agents peuvent être présents si les consignes sanitaires sont respectées (distanciation). Mesures prises : nettoyage des locaux avec deux passages pour les sanitaires (il faut faire remonter tout manquement).

L'agent doit lui-même nettoyer son bureau et le matériel collectif utilisé.

Le tableau de bord pour la commande des produits d'hygiène est maintenu.

Il faut toujours éviter les rassemblements lors des pauses et des repas.

Les agents fragiles sont, soit en télétravail, soit en ASA => les chefs de service restent en contact avec eux pour éviter leur isolement.

**Accueil du public :**

=> à distance par téléphone et e-contact (avec ou sans RDV)

=> accueil physique : reprise sans rdv (les locaux vont être adaptés).

**Déplacement professionnel :** encadré et limité (dans le respect des consignes sanitaires).

**Intervention du Médecin de Prévention (MP) :**

57 aménagements de poste demandés :

- ➔ 18 sont en présentiels
- ➔ 7 alternent présentiel et télétravail
- ➔ 25 sont en télétravail
- ➔ 1 en congé maternité
- ➔ 1 en arrêt maladie
- ➔ 5 en ASA.

**Intervention de l'assistante de service social (ASS) :**

Elle va reprendre ses permanences sur sites à compter de la semaine du 22/06.

=> Elle souligne la problématique des agents en ASA pour garde d'enfant (environ une vingtaine d'agent concernés).

**Intervention de FO**, au sujet du problème des fortes chaleurs => **anticiper** les aménagements d'horaires mis en place lors de ces périodes de canicule.

**Réponse de l'administration :**

=> déplacement des agents dans d'autres bureaux moins exposés à la chaleur

=> rappel de la proposition d'étendre le télétravail en période de canicule (ci-dessus).

M Pintard fait un point sur le télétravail :

Potentiel de 175 postes de télétravailleurs soit 30 % de l'effectif.

En moyenne, 100 agents sont en télétravail par jour soit 20 % de l'effectif ( au niveau national : 10%)

#### Intervention de l'Inspecteur santé et sécurité (ISST) :

Il a fait des visites de sites dans le département (DREUX, CHARTRES et TCM à Lucé).

Les protections collectives sont importantes : télétravail, alternance, aménagement des locaux.

Les problèmes des locaux d'avant la crise sanitaire persistent encore et amplifient les risques en environnement Covid-19 (ex. obturation des bouches d'aération, etc..)

Il faut impliquer les chefs de service dans la diffusion des consignes sanitaires.

=> rester vigilants au respect des gestes barrières.

Pour la restauration il faut bien garder la distanciation physique et amener ses propres ustensiles.

Pour TCM : problème de chaleur et pas de ventilation.

#### Intervention de l'assistant de prévention M Cabrera :

Présentation des plans de l'aménagement des Trésoreries des Villages Vovéens et de La Loupe dans le cadre du respect des distanciations physiques.

Villages Vovéens : distanciation physique respectée par la mise en place du travail en alternance

La Loupe : revoir le positionnement des bureaux qui sont trop proches les uns des autres + positionnement mopieur et poste « DDR3 »

**Intervention de FO**, les représentants interviennent sur le rapport de visite de l'ISST sur le site de Dreux qui pointe un problème sur « l'espace de convivialité » du bâtiment de la Trésorerie (partagé avec des archives). Ils suggèrent qu'un espace de restauration pourrait être créé dans l'ancien logement du gardien et/ou l'ancien réfectoire.

(Suite à un « blanc » dans la discussion téléphonique, **FO** demande la reprise des réunions CHS-CT en présentiel ; ce qui permettrait de faciliter les débats.)

Les plans des autres services ont également été demandés.

Le MP indique s'être déplacée sur différents sites du département; hormis quelques rappels sur les gestes barrières, aucun problème de distanciation physique n'est à signaler sauf dans les services du SPF. (l'AP indique que ces problèmes sont résolus)

### **Point 2 : Restauration avec M Vaurs**

RIA de Chartres ouvre à nouveau

Nogent-Le-Rotrou (NLR): ticket restaurant pendant les vacances d'été

Chartres-Métropole (TCM): suite à la fermeture définitive du restaurant conventionné , le poste est classé en « poste isolé » => mis en place des tickets restaurant à partir du 01/07/2020.

**Intervention de FO**, qui souhaite que les agents bénéficient du remboursement des repas pour la période de juin suite à l'absence de restauration collective (note DGFIP n°2020/04/1340 du 15 avril 2020).

Réponse de M. PINTARD qui indique que la note n'est plus d'actualité suite à la reprise de l'activité.

Intervention ISST => prévoir l'aménagement de la salle de restauration de la TCM pour maximum 8 personnes (capacité actuelle = 15 personnes) pour le respect des règles sanitaires (à rappeler aux agents). Suggestion sur l'utilisation de la salle de réunion du 2<sup>e</sup> étage.

Le MP soulève le problème de l'accès à l'eau qui ne fonctionne pas à NLR.

### **Point 3 : Stocks produits sanitaires**

Stocks suffisants.

Prévision d'achats de gants, de poubelles à pédales et de savon liquide.

### **Point 4 : Budget**

Il est demandé que les dépenses « Incendie » et « électricité » prises en charge par le budget CHS-CT ne concernent que les sites domaniaux (pas les sites ayant vocation à fermer).

Accord des OS pour les dépenses suivantes :

- achats de distributeurs de gel (sur pied) pour le site de Chartres
- dépenses supplémentaires de ménage suite à avenant (cofinancement demandé avec la DDFIP)
- diverses dépenses suite prescriptions du MP
- formations à venir (accord de principe)

**Intervention de FO :** les représentants déplorent que les prévisions de dépenses « Sécurité Incendie » et « Sécurité Electrique » grèvent environ 40 % du budget.

Outre les projets d'aménagement évoqués l'année dernière, ils demandent d'envisager l'utilisation des crédits pour installer un « espace de convivialité » à Dreux.

### **Point 5 : Questions diverses**

#### **Climatisation DDFIP:**

Changement de prestataire => EIFFAGE (en attente de son avis pour la remise en fonctionnement en environnement Covid-19).

#### **Exercices d'évacuation incendie :**

Organisés selon certaines règles (pas d'évacuation des agents sauf serre-file/guide-file).

#### **Oraux de concours :**

Les oraux se dérouleront à la DDFiP dans le respect des règles sanitaires.

**Intervention de FO :** les représentants demandent au président un point sur les projets de déménagement de services :

- le **SPFE** serait installé dans des locaux sis au siège du Crédit Agricole à Chartres
- la **Paierie** déménagerait dans l'immeuble de la DDFIP place de la République, ainsi que la BDV (actuellement rue du Gd Faubourg).

La réflexion est en cours avec les services.